POUR LES ATCHAFALAYAS.—Le vapeur MARIA BURT, capt. C. Irwin, reçoit aujourd'hui et partira samedi 5 décembre, à 3 heures précises, pour les Atchafalayas, Bayou Teche, Bayou Boeuf, Pattersonville et tous les autres débarcadères sur l'Atchafalaya. — Pour plus d'informations, s'adresser à bord ou à

JOHN HALL, 1, Front Levee.

Le Kaskaskia fera régulièrement ces voyages pendant toute la saison, il est parfaitement construit et offre toute espèce de garantie, soit aux passagers, soit aux personnes qui mettent du fret à bord. 1er déc.

MALLE DES ETATS-UNIS.

POUR COVINGTON et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur neuf et rapide, POSTMAN, capitaine J. W. Hoffman, partira du haut du chemin de fer du lac Pontchartrain tous les lundis, mercredis et vendredis, après l'arrivée des chars de neuf heures et demie du matin. Il en retoue et partira de Covington tous les mardi, jeudi et samedi à 7 heures du matin.

Le POSTMAN fera un voyage à Madisonville tous les samedis en partant du haut du chemin à contiques à deux heures et demie de l'après midi, après l'arrivée des chars. On dînera à bord. Ce bateau revendra le dimanche soir à 4 temps pour que les passagers puissent prendre les chars de 6 heures qui retournent en ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

CHARLES DUFOUR, No. 81, Cont.

Paquebot du Bayou Sara et de Williams port.—Le bateau à vapeur fashion, la BELLE CREOLE, capt. John M. Scott, fera à l'avenir, (jusqu'à nouvel ordre) des voyages jusqu'au Williamsport, en ne faisant ses trajets qu'une fois par semaine. Il partira de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanche matin, et du Bayou Sara, tous les mercredi matin, à l'arrivée des chars du chemin à contiques. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à

P. A. CHAMPOMIER.

30 nov—avant. 46½, rue de la Vieille Levée, près Conti.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Paquebot pour la Balize et la Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur ST. LEAN, du Barcheur, capt. Joe Miller, partira pour la Balize tous les Samedis matin, à 10 heures précises, et repartira de la Balize le lendemain, et ira à la Nouvelle-Orléans, le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Un même bateau partira tous les Mercredis à 10 heures A. M., et opère régulièrement tous les lundis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. H. MORRISON & Co.

Le St. Landry a été entièrement réparé et peint et offre un bon confortable. Sous le rapport de la marche, ce bateau est le plus avantageux, il ne cède à aucun autre bateau fashion les autres de voyages. On aura un soin particulier de la cargaison du fret et des passagers, tant à l'aller que sur le retour. 12 nov—6m

POUR LA BALIZE.—2 fois par semaine.—Le paquebot à vapeur MUSIC, capt. F. Martin, repare à neuf, et avantageusement aménagé, partira chaque dimanche à 10 heures précises, arrivera à la Balize le même soir, repartira à Bonne Sellaud à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle-Orléans le lundi matin.

POUR LA POINTE A LA HACHE.—Le bateau à vapeur ALBATROSS, partira de la Levée le jeudi à 10 heures du matin et ne retournera qu'après midi.

Pour plus ample renseignement, les passagers arrivant à la Balize le dimanche soir au lieu de n'y arriver que le lundi matin, comme précédemment. Pour fret ou passage s'adresser à

A. LAROSE & Co.,
71, Vieille Levée.

Paquebot de la Côte et de la Pointe à la Hache.—Le bateau à vapeur neuf FLISK, capt. J. G. Landry, commencera ses voyages réguliers à Baton Rouge tous les Mercredis matin, en partant de la Nouvelle-Orléans le mercredi à 10 heures du matin, et partira de Baton Rouge le lendemain à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

BRAUD & LANDRY,
Jetée Lafayette.

PAQUEBOT REGULIER partant le dimanche matin pour VICKSBURG ET NATCHEZ. Le vapeur MAGNOLIA, capitaine ST. LEON, partira pour les points ci-dessus le DIMANCHE 11 décembre, à 10 heures précises et fera les voyages réguliers sur les points de la côte. Les familles y seront en toute sécurité. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

THEOD. SHUTE, agent
41, Canal.

POUR LA HAVANE.—Le brick-fin voilier SAVADORA, capitaine Sabate, ayant de l'avant, sera prêt à recevoir son chargement sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

W. H. SIMMONS, 44 Poydras.

POUR LA HAVANE.—Partant mardi, 6 décembre, le bon brick A. PIERRE SOULE, capitaine Thompson, ayant des deux tiers de son chargement, et offrant parfaitement connu en dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

WHITMAN, 44 Poydras
ROBERTSON & LAMPRE,
26, Vieille Levée.

POUR TAMPICO.—Le brick fin voilier PARTHENON, capitaine CORNELL, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

A. LAROSE & Co, 71, Vieille Levée.

Le brick très-prompt et très-fin voilier ... 25 nov—6

POUR NEW-YORK.—Le barque GENESEE, capt. J. P. Minott, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, dans le bateau des légumes ou à

J. P. BERCIER & Co., 98 nov

POUR NEW-YORK.—Ligne de la Louisiane.—La barque-paquebot JANE E. WILLIAMS, capt. Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, dans le bateau des légumes ou à

JAMES F. WOODRUFF, 90, Camp.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire français LAURE, capitaine Rambaud, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le beau navire de première classe BRUNSWICK, capt. Pemberton, partira de suite pour le port ci-dessus le 25 courant. Pour fret de 400 barriques ou passage s'adresser à

PIERRE POLTZ, 93, Domaine ou à
L. HGALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier MARTIAL, capitaine Lock, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier et de première classe ANCONA, capitaine Nelson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot français VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant d'excellents aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot français de première classe TAGLIONI, capitaine G. Rodegas, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Chs. Piven, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

POUR SANTIAGO.—Passage seulement.—Le navire français LE VAILLANT, capitaine Dupuy, ayant tout son chargement engagé, partira vers le 10 décembre prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

POUR CETTE ET MARSEILLE.—Le beau navire français SORMIOU, capitaine Latour, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

MARTIAL PEYREF & Co.,
27 St Louis.

POUR TRIESTE.—La superbe barque italienne ANTILIES, capitaine Stefeni, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR TRIESTE.—La superbe barque italienne VIMA, capitaine Wolf, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire fin voilier ISAK ALLERTON, capitaine Tenny, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR MARSEILLE.—Le navire français MARIE-ROSE, capitaine Comingi, partira sous peu. Pour fret de 250 balles de coton ou passage seulement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire anglais ROSS, capitaine Brown, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à

L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—La barque française WILBY, capitaine Carter, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à

JENKINS & TIGLER,
95, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe ANTONIA, capitaine Nelson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf et ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER, 95, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe ISAAC ALLERTON, capitaine Tenny, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à

JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe TAGLIONI, capitaine G. Rodegas, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

JENKINS & TIGLER,
95, Commune.

A FRETER pour un des ports de la Méditerranée, le brick fin voilier A. L. BARON PARTANOUNI, capitaine Pugliese, de 280 tonneaux et de la contenance d'environ 400 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord ou à

REYNAUD, LUCILLI & Co.,
34 rue Tchapitoulas.

A LOUER.

LE magasin à trois étages, No. 69, face à la rue des Magasins, dans la rampe de l'Arcade de Banks. Possession immédiate. S'adresser à

J. U. LAVILLEBEUVRE.

30 oct 80 rue du Canal

MAGASIN A LOUER au No. 30, rue Tchoupitoulas. S'adresser à

R. CLANNON,
46, Canal.

A LOUER.

UNE MAISON à un étage, avec de jolies chambres de mansardes.

DEUX MAISONS à deux étages. Elles sont bien commodes pour les familles et possèdent des hydrants et des cuves, et sont situées rue du Cirque, entre les rues Julie et Gérard.

A vendre—Un grand TERRAIN bien entouré, convenable pour entrepôt de planches, situé rue St. Jean, près du Nouveau Bassin. S'adresser à

O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.

A LOUER.—Une maison située rue Claiborne, près celle St. Louis.

Aussi : La moitié d'une maison située rue Chartres, près de l'Agnès ; possession en sera donnée le 15 décembre prochain.

Pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser rue de Chartres, No. 105. 24 nov

PASSAGE A VENDRE.

Une MAISON située rue Ste. Anne, dans le faubourg Marigny, bâtie en briques, entre poutres, composant quatre appartements, avec hautes cuisines, cour, puits, bonne cuisine, cour, etc. Le terrain mesure 30 pieds sur 127 1/2. Une grande dépendance, le tout à 1 et 2 ans.

S'adresser à

J. P. DE GOURNAY
30 nov— No. 11, passage de la Bourse.

AMUSEMENS.

THEATRE FRANCAIS.

Samedi, 5 Décembre,
La première représentation de la comédie-vaudeville de
LUCIE DE LAMMERMOOR,
Grand Opéra en 4 actes, par Dumanoir.
Précédé par
LES ENRAGES,
Vaudeville nouveau en 1 acte.

Le spectacle commencera à 6 heures ½.
L'opéra à 7 heures ½.

Le bureau de la location est ouvert pour les abonnements pour toute la saison.

SALLES DE BAL EN VOUTE.

LES souscripteurs au Bal de Société Masqué qui doit avoir lieu dans la Salle ci-dessus, sont prévisés que les billets sont prêts à être délivrés au Bureau de la Salle de Bal.

Le comité d'invitation et d'admission se réunira dimanche, 6 courant, à une heure P. M.

Les souscripteurs qui désirent obtenir des invitations, sont priés de faire leur demande au Bureau. 2 déc—4

SALLE DE BAL
DU RAIL-ROAD PONTCHARTRAIN.

Ensemble MOSBAT et CHARLES-ELYSEES, SUR MER.

LES propriétaires prévisent respectueusement leurs amis et le public en général, que cette salle est actuellement ouverte pour la saison. Il y aura un cabinet BAL PARE et MASQUE, tous les DIMANCHE, LUNDI et MERCREDI et pour les QUADRILLES, tous les MARDIS, JEUDI et SAMEDIS, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes qui visiteront ces bals peuvent être assurées que l'ordre le plus rigide sera maintenu, et qu'il y aura une police en force pour cela.

Entrée aux bals.—Cavaliers $1, gratis pour les Dames.

Un superbe orchestre a été engagé, et il y aura un excellent restaurant et une buvette bien garnie. 2 déc.

SALLE DE BAL DU GLOBE,
Au coin des rues St-Claude et St-Pierre, sur le Vieux Bassin.

LE propriétaire ayant fait décorer à *neuf* ce bel établissement, a l'honneur d'annoncer au public qu'il l'a ouvert pour la saison samedi 31 octobre, par un grand bal paré et masqué. Les bals auront lieu les LUNDI, MERCREDI, VENDREDI ET SAMEDI, jusqu'à nouvel avis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, pour assurer le maintien de l'ordre, une bonne police sera toujours sur les lieux.

Prix d'entrée—Un Cavalier.....$1 00
Dames.....Gratis

GEORGE STEVENS, Directeur

N. B.—A l'établissement est attaché un restaurant et une buvette où l'on pourra se procurer tout ce que la saison offre de plus délicat et des liqueurs de premier choix. 30 nov—

MARCHANDISES SECHES.

JE viens de recevoir par le navire Tagliont, de France, un assortiment riche et magnifique de MARCHANDISES DE FANTAISIE, pour dames, consistant en parfie de VISITES, MANTEAUX, MANTILLES, ECHARPES, SHALLS, BRODERIES, CORTEGE de mariée, Rubans, Dentelles, Gants, Bas, ainsi qu'une variété d'articles répondant à tous les goûts. Aussi—CHAPEAUX DE DAMES, tous genres.

Ces marchandises ont été dernièrement ouvertes et jugées de dames et mesurées de cette ville de venir les examiner. D. F. WEYMOUTH, 57, Canal.

Les marchands commissionnaires et autres, ayant des ordres à remplir pour achat d'articles de modes, sont priés de vouloir bien nous les envoyer, et nous feions tous nos efforts pour les satisfaire. 24 nov—18

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Jean Mouton, juge de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuler le cautionnement suivant :

Le cautionnement de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 avril 1843, comme juge de paroisse pour la dite paroisse d'Iberville, ensemble avec Aubry Dupuy et Nathan Mernani, ses sécurités.

Toutes personnes intéressées auront à adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la première publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que le dit cautionnement soit annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

ISAAC JOHNSON.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE,
14 nov—30 Secrétaire d'Etat

PROCLAMATION.—Avis est donné par le présent que Manuel J. Garcia, ex-shérif de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi pour faire annuler les cautionnements suivans :

1o. Un cautionnement de six mille piastres, souscrit par lui le 15 février 1843, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Portier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

2o. Un cautionnement de six mille piastres souscrit par lui le 15 mars 1845, comme shérif de la paroisse de Jefferson, ensemble avec Faustin Portier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

3o. Un cautionnement de vingt-un mille sept cents piastres, souscrit par lui le 15 mars 1845, comme collecteur des taxes d'Etat dans la dite paroisse de Jefferson pour l'année 1844, ensemble avec Faustin Portier et Pierre Sauvé, comme sécurités.

Toutes personnes intéressées devront adresser, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons qu'elles peuvent avoir à opposer à ce que les dits cautionnements soient annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre de l'année 1846, et de la soixante-onzième de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le Gouverneur, ISAAC JOHNSON.
14nov—30 CHARLES GAYARRE, Sec. d'Etat.

PROCLAMATION.—Par Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que dans les années 1826 et 1829, feu François Aliquot avait été nommé encanteur pour la ville de la Nouvelle-Orléans, fournit, pour assurer la fidèle exécution de ses devoirs, pardevant Felix de Armas, notaire, le 1er février 1826 et le 1er mars 1829, deux hypothèques sur une propriété située en cette ville, au coin des rues Toulouse et Bourgogne, mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne et cent vingt pieds sur la rue Toulouse, chacune pour la somme de huit mille piastres; les dites hypothèques ayant été enregistrées au bureau du conservateur des hypothèques en cette ville.

Et attendu que Catherine Milon, veuve de feu François Aliquot, s'est adressée à moi pour la main levée des dites hypothèques.

Avis est donné à tous intéressés d'adresser par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication du présent, les raisons qui peuvent s'opposer à la main-levée des dites hypothèques.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 10 novembre de l'année 1846 et de la soixante onzième de l'indépendance des Etats-Unis. ISAAC JOHNSON.

Par le Gouverneur,
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat. 16 nov—30

CHIRURGIEN DENTISTE,
RUE DU CANAL, No. 69,
Ancien local de la Banque de Carrollton.

Le docteur J. T. BEAUREGARD a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa résidence dans cette ville, pour n'y livrer tout entier à l'exercice de sa profession.

Le docteur BEAUREGARD donne des consultations, et traite les maladies de la bouche. Son cabinet est ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. 1 déc—1 an

Dr. E. COMMUNY,
DENTISTE,
RUE BOURBON, No. 980.

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien le continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures : soir, rue Bourbon 980, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 déc

MESSIEURS F. BLANCHARD et ACHILLE LION Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 64, rue Royale, entre Bienville et Dumaine, (résidence du docteur A. Lion.)

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le nombre de leurs clients, aujourd'hui bien établis, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois ; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt que dans celui de leur nombreuses clientèles, afin que l'on puisse toujours se mettre à leur service ; ils recevront les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins nombreux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession, leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

DUFFAU,

A l'honneur d'informer le public qu'il tient INE ECURIE,
RUE BOURBON No. 119.

Ancien établissement de M. Brans, où il prendra en pension des chevaux et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.

M. Duffau continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et maréchal ferrant, rue Bourgogne No. 141. 25Août—1a

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.

Ils se chargeront de toute espèce de recouvrements, traductions, règlemens et balances de livres, copies, etc.

Dans le cas, ou pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.

Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.

Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.

Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.

Nouvelle-Orléans, 30 août 1846.

M. BRENS,
H. BUTTIER.

B. BROWER & Co.,
No 17, *rue du Camp, et 84, rue Commune.*
FAYENCE & PORCELAINE,
En Gros.
ARTICLES D'AMEUBLEMENT
DE MAISON.—En détail.

ARGENTERIE, PLAQUES, FERBLANTERIE et OUVRAGE en Bois, &c. Enfin toute espèce d'articles pour orner un appartement, à l'exception de meubles et d'étoffes. 1 oct—1a

MARCHANDISES NOUVELLES.

LORNE & FROIS, No. 31, rue de Chartres, informent les dames et le public qu'ils ont reçu par les dernières arrivages de France et du Nord un grand assortiment de marchandises de saison, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés :

Indiennes françaises gaître cachetées et bâtrage ombrée.
Do do. à pétits dessins et à carreaux, pour enfans.
Mousselines de laine et cachemirs d'Ecosse, unies.
Do do. do. imprimés et cotonnes.
Kroffes damassés, couleurs assorties pour rideaux.
Mousseline brodée, brodée et à ourlet.
Chales cachemirs, brochés et imprimés.
Do de soie, unis et façonnés.
Ombrelles moirées, unies et façonnées.
Cotons chamois, unis et bleus rayés, à rideaux.
Bordures pour rideaux, rouge, chamoi et bleu.
Jupons crinoline et corsets français.
Cotonnades françaises, nouveaux dessins.
Casimirs et satin laine, noirs.
Bas coton, blancs, noirs et écrus, pour dames.
Do. do. pour filettes.
Indiennes noires, unies et imprimées.
Velours de soie, noir et en couleurs.
Cotons à draps, grande largeur.
Cotons à chemises, qualités assorties.
Do. écrus do
Toiles d'Irlande par pièces et demi-pièces.
Serviettes unies et damassées, et une quantité d'autres articles pour la saison.

LORNE & FROIS,
31, rue de Chartres

EN débarquement du navire John Dunlap, de Bordeaux 39 barriques vin de Mermain, empêtrées :

24 do vin de Guerytine, supérieur;
24 do vin supérieur; 24 demi do. dito dito;
64 do vin St Emilion et St Julien;
28 bottes vin blanc de Bayeux;
30 bottes vinaigre de vin blanc;
1 demi-pipe eau-de-vie ancienne, marque Olivier
4 quarts de pipe do. do.
2 demi-pipes vieux cognac, de Fa. Godard.
2 bottes huyriles de Nouvelle et Bayonne.
16 do do. de Bayonne.
[illegible]
70 do [illegible]
100 do [illegible]
[illegible]
100 do [illegible]
[illegible]
[illegible]
[